



# **TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL D'OFFRES**

**POUR**

**la construction d'une statue en l'honneur de Julius Kambarage Nyerere devant l'Immeuble de la consolidation de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine à Addis Abeba (Éthiopie)**

**POUR LE COMPTE DE LA**

**COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE**

**NO D'OFFRE: SADC/NYERERE ST/01**

**Version 1.0**

**COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE  
PLOT 54385 CBD  
P/BAG 0095  
GABORONE.  
BOTSWANA**

**MAI 2019**

## **1. BACKGROUND**

Le 12 octobre 2016, la Commission de l'Union africaine (CUA) a inauguré l'Immeuble Julius Nyerere pour la consolidation de la paix et la sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). Cet immeuble a renforcé la capacité de l'Union africaine à s'acquitter de son mandat de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

La proposition de construire la statue de Mwalimu Nyerere devant l'Immeuble pour la consolidation de la paix et de la sécurité au siège de l'Union africaine a été principalement recommandée par S. E. Robert Mugabe, ancien président du Zimbabwe, lors du 35<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la SADC qui a eu lieu en août 2015 à Harare (Zimbabwe). Au cours de cette réunion au Sommet, le Président Mugabe a proposé un mécanisme pour honorer l'héritage des Pères fondateurs de la SADC et exhorté les dirigeants de la SADC à reconnaître la contribution apportée par les Pères fondateurs à la libération de la Région et du Continent.

La Statue concourrait beaucoup à honorer la contribution de l'ancien président tanzanien, Julius Nyerere, à la libération des pays d'Afrique australe et à sa promotion de la paix et de la sécurité en Afrique.

Conformément à ce qui précède, la Communauté de développement de l'Afrique du Sud (SADC) a l'intention de nommer une entreprise de sculpteurs réputée pour entreprendre la conception et la construction de ladite statue devant l'Immeuble Julius Nyerere pour la consolidation de la paix et de la sécurité au siège de l'Union africaine à Addis Abeba (Éthiopie). Il s'agit d'un appel d'offres ouvert qui sera publié dans les 16 pays de la SADC. La statue sera érigée devant l'Immeuble Julius Nyerere pour consolidation de la paix et de la sécurité au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). Le client décide de l'emplacement exact. La portée des travaux de ce projet est décrite comme suit dans les présents termes de référence :

## **2. CLIENT**

Le client est la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), une organisation d'intégration économique, composée de 16 États membres, dont le siège se trouve à Gaborone (Botswana).

Toute correspondance doit être adressée à :

### **LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**

Communauté de développement de l'Afrique australe  
P/Bag 0095  
Gaborone  
Botswana

L'adresse physique est :

Le Secrétariat de la SADC  
Plot 54385 CBD  
Gaborone, Botswana

L'adresse de contact est :

Téléphone : +267 3951863

Fax : +267 3951864

Web : [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

### **3. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, COMMENTAIRES ET QUESTIONS LIÉS À L'APPEL D'OFFRES**

Toutes les demandes de renseignements, commentaires et questions concernant cet appel doivent être envoyés par courriel au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la clôture du présent appel aux fonctionnaires suivants (**NB.**: Toute correspondance doit inclure tous les fonctionnaires à tout moment) et les accusés de réception doivent être suivis par courriel.

Martin Malongo  
[mmalongo@sadc.int](mailto:mmalongo@sadc.int)

Agnes Kayola  
[agnes.kayola@nje.go.tz](mailto:agnes.kayola@nje.go.tz)

Gift Gwaza  
[ggwaza@sadc.int](mailto:ggwaza@sadc.int)

Dr Gabriel Malebang  
[gmalebang@sadc.int](mailto:gmalebang@sadc.int)

### **4. RAPPORTS**

Le sculpteur rend compte au chef de projet qui est responsable de l'administration du projet.

### **5. TERMES DE RÉFÉRENCE**

Le sculpteur est engagé pour concevoir et construire la statue. Le sculpteur est appelé à accomplir les tâches spécifiques et l'étendue des travaux ci-après :

- (a) Concevoir la statue sur la base des spécifications techniques de la Commission de l'Union africaine décrites à l'annexe 1 ci-jointe ;
- (b) Concevoir le piédestal ou la fondation en béton armé de la statue en fonction des spécifications de l'Union africaine décrites à l'annexe 1 ci-jointe ;
- (c) Construire trois (3) prototypes (versions miniatures de la statue, d'environ 30 cm de long chacune) ;
- (d) Construire les fondations en béton, notamment les excavations, conformément à l'annexe 1 ci-jointe ;
- (e) Construire et ériger la statue ;
- (f) Préciser la durée du projet.

## **6. LES DÉTAILS SPÉCIFIQUES QUE LE SCULPTEUR DOIT PRENDRE EN CONSIDÉRATION**

- (a) Une statue de Son Excellence Julius Kambarage Nyerere à l'époque où il était activement engagé dans le Mouvement de libération de l'Afrique (à partir milieu des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980) ;
- (b) Une statue grandeur nature de Son Excellence Julius Kambarage Nyerere, tenant dans la main son bâton (Kifimbo) ;
- (c) Une posture de Mwalimu en action ;
- (d) Donner sa propre impression de la tenue vestimentaire du Président Nyerere pour la période prescrite ;
- (e) Une statue est une représentation réaliste de Son Excellence Julius Kambarage Nyerere ;
- (f) La statue et le prototype sont en bronze et le sculpteur soumet une preuve d'authenticité pour confirmer que le matériau est du bronze.
- (g) Le sculpteur fixe le prix pour la construction de trois (3) prototypes. Les prototypes sont construits un à la fois, jusqu'à ce que la bonne version, représentant toutes les caractéristiques spécifiées du Président Julius Nyerere, soit atteinte. Le bon prototype est approuvé par le client, avant que le sculpteur ne soit autorisé à procéder à la construction majeure de la statue ;
- (h) La forme de contrat à utiliser dans ce projet est le contrat type de la SADC pour les travaux de construction ;
- (i) Le type de contrat à utiliser dans le cadre de ce projet est un contrat à prix fixe.

## **7. CONFORMITÉ DES OFFRES**

Les documents suivants à soumettre constituent les exigences de conformité aux termes de référence et aux instructions d'appel d'offres :

- (a) le certificat de constitution/immatriculation de la société ;
- (b) le certificat d'apurement fiscal de l'entreprise.

Le manquement à présenter l'un des deux documents ci-dessus entraîne la disqualification automatique de l'offre.

## **8. PROPOSITION TECHNIQUE**

Le sculpteur soumet les documents suivants dans le cadre de sa proposition technique :

- (c) les curriculum vitae du personnel clé de l'entreprise, y compris celui du sculpteur ;
- (d) le profil de l'entreprise, listant les projets antérieurs et similaires entrepris.

## **9. PROPOSITION FINANCIÈRE**

La devise à utiliser dans la proposition financière est le dollar américain (\$US) uniquement. La proposition financière est un montant forfaitaire fixe et devrait couvrir le coût des matériaux, de la main-d'œuvre, du transport, de l'hébergement et de tous les frais généraux nécessaires à la réalisation du projet. La ventilation proposée pour la proposition financière est la suivante :

- (a) la construction de trois (3) prototypes : montant forfaitaire ;
- (b) le transport du prototype au siège de la SADC à Gaborone (Botswana) ou Dodoma (Tanzanie), pour approbation, avant de procéder à la construction de la statue principale. Ce poste de dépense doit inclure tous les frais de déplacement du sculpteur avec le prototype – montant forfaitaire ;
- (c) la construction des fondations en béton armé de la statue, à Addis-Abeba (Éthiopie), y compris la fourniture de granit noir de 50 mm d'épaisseur. Cela doit également inclure tous les frais de transport et autres frais de subsistance encourus à Addis-Abeba (Éthiopie) : Somme forfaitaire ;
- (d) la construction de la statue de bronze, notamment : modelage, moulage en bronze et érection au-dessus de la fondation : somme forfaitaire ;
- (e) le transport de la statue de bronze au bâtiment de la consolidation de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba (Éthiopie). Cela doit inclure le coût du voyage aller-retour du sculpteur en Éthiopie et tous les autres frais de subsistance pendant son séjour en Éthiopie - somme forfaitaire ;
- (f) 15 % de TVA : montant forfaitaire ;
- (g) le total, TVA comprise : montant forfaitaire.

## **10. ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS**

Le sculpteur est rémunéré selon les étapes et les livrables indiqués ci-dessous :

- (a) Étape 1 : Achèvement et approbation de la conception et de la construction du prototype ;
- (b) Étape 2 : Achèvement et approbation de la conception et de la construction des fondations en béton armé, y compris la fixation du granit noir de 50 mm d'épaisseur ;
- (c) Étape 3 : Achèvement et approbation de la conception et de la construction de la statue, notamment le modelage, la fonte du bronze, le transport et le montage de la statue au-dessus de la fondation.

## 11. VALIDITÉ DES OFFRES

Les prix des offres soumis par les soumissionnaires restent valables pendant une période de 120 jours à compter de la date de clôture de l'offre. La SADC peut demander une prolongation de la période de validité de l'appel d'offres, selon le besoin.

## 12. PROGRAMME DE L'APPEL D'OFFRES

Cet appel d'offres est mis en œuvre selon le programme prévisionnel suivant :

**Tableau 12**

Article	Description	Début	Fin
1	Annonce de l'appel d'offres	10/05/2019	10/07/2019
2	Soumissions	15/05/2019	10 /07/2019
3	Clôture des soumissions	10/07/2019	
4	Évaluation des soumissions et recommandation du soumissionnaire retenu	10/07/2019	01/08/2019
5	Adjudication de l'appel d'offres	01/08/2019	01/09/2019
6	Nomination du soumissionnaire retenu	01/09/2019	
7	Début de la construction	15/09/2019	

**NB :** Ce programme est sujet au changement et ces changements n'ont aucune incidence financière sur l'employeur.

## 13. SOUMISSIONS

- (a) Les propositions techniques et financières sont soumises dans deux enveloppes ou dossiers distincts. Les soumissions se font strictement sur papier ;
- (b) Un (1) original et une (1) copie de la proposition technique et un (1) original et une (1) copie de la proposition financière sont soumis à la SADC ;
- (c) Les soumissions techniques et financières sont clairement étiquetées sur l'enveloppe extérieure et adressées à :

**LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF**  
**Communauté de développement de l'Afrique australe**

**Termes de référence pour la construction d'une statue en l'honneur de Julius Kambarage Nyerere à la Commission de consolidation de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, Addis-Abeba, Ethiopie.**

**Numéro de l'appel d'offres: SADC/NYERERE ST/01**  
**Plot 54385 CBD**  
**P/BAG 0095**  
**GABORONE, BOTSWANA**

Elles sont également déposées dans la boîte d'appel d'offres de la SADC à l'accueil du siège de la SADC, où un registre de livraison des appels d'offres est tenu à jour.

- (d) Les soumissions technique et financière sont présentées au plus tard le 10 juillet 2019 à 10 heures, heure locale.
- (e) En dépit de ce qui précède, la SADC n'est pas tenue d'accepter tout ou une partie de l'offre la plus basse. La SADC ne rembourse aucun frais liés à la préparation et à la présentation de ces documents.

#### **14. ÉVALUATIONS DES SOUMISSIONS**

L'évaluation des soumissions est effectuée par au moins trois fonctionnaires nommés par le Secrétaire exécutif de la SADC.

- (a) L'évaluation se déroule en trois étapes. Lors de la première étape (1), les soumissions sont vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes au cahier des charges. Les soumissions qui satisfont aux exigences indiquées à la clause sept (7) sont considérées comme non conformes et sont disqualifiées.
- (b) Au cours de la deuxième étape (2), les propositions techniques des soumissionnaires qui sont entièrement conformes sont évaluées.
- (c) Au cours de la troisième étape (3), l'évaluation des propositions financières des soumissionnaires dont les propositions techniques ont obtenu une note égale ou supérieure à 55/75.
- (d) Les critères d'évaluation des soumissions techniques et financières sont les mêmes que ceux du tableau 14 ci-dessous :

**Tableau 14**

<b>DOMAINE D'ÉVALUATION</b>	<b>PONDÉRATION</b>
Soumission technique	75%
Soumission financière	25%
TOTAL	100%

(e) La note finale est calculée comme suit :

$$\text{Score final} = \text{Score technique de l'appel d'offres} + 25 \times \frac{\text{soumission financière la plus faible}}{\text{soumission financière du soumissionnaire}}$$

La SADC n'est pas tenue d'accepter la proposition la plus basse ou toute autre proposition qu'elle reçoit et ne motive pas son rejet.



